

Conseil des Etats

Depuis 1994, le Conseil national connaît un système de vote électronique qui permet de saisir et d'enregistrer les résultats des votes. Auparavant, le vote était exprimé en se levant. Au début, les données de vote individuelles n'étaient publiées que dans certains cas; ce n'est que depuis 2007 que la manière dont les conseillers nationaux votent est affichée pour toutes les décisions.

Pendant 20 ans, le Conseil des États s'est opposé avec succès à cette transparence totale. Ce n'est que lors de la prochaine session d'hiver que la Chambre basse pourrait elle aussi se décider en faveur d'une transparence totale des votes ([initiative parlementaire 19.498](#)).

Combien d'interventions ont été déposées depuis 2002 dans le but de faire la lumière sur la « chambre noire » du Conseil des États, selon l'expression de Thomas Minder (*Dunkelkammer Ständerat*)?

- a. 8
- b. 10
- c. 12

La bonne réponse est **a) 8**.

- 2002 : [révision totale de la loi sur le Parlement](#): le Conseil des États refuse la publication des résultats des votes.
- 2005 : [motion Simonetta Sommaruga](#): le Conseil des États rejette l'introduction d'un système de vote électronique qui aurait permis de rendre les résultats transparents.
- 2013 : [initiative parlementaire Lukas Reimann et initiative parlementaire UDC](#): le Conseil des États rejette l'introduction d'un système de vote électronique et la publication des résultats des votes.
- 2013 : [initiative parlementaire This Jenny](#): le Conseil des États accepte l'introduction d'un système de vote électronique (en service depuis 2014); seuls certains résultats de vote sont publiés.
- 2017 : [initiative parlementaire Andrea Geissbühler](#): le Conseil des États refuse de publier les résultats de tous les votes.
- 2017 : [initiative parlementaire CIP-CE](#): le Conseil des États refuse de publier les listes des noms pour toutes les décisions de vote.
- 2021 : [initiative parlementaire Thomas Minder](#): la Commission des institutions politiques du Conseil des États (CIP-CE) donne suite à la demande de publication de tous les votes et élabore un projet. Le Conseil des États débatera de ce projet lors de la prochaine session d'hiver 2021.